

225C0672
FR0000073272-FS0324

17 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SAFRAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 avril 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société SAFRAN et détenir 26 745 074 actions SAFRAN² représentant autant de droits de vote, soit 6,31% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).

² Dont 6 664 779 ADR SAFRAN représentant 1 666 195 actions SAFRAN (sur la base d'un delta de 1).

³ Sur la base d'un capital composé de 423 632 587 actions représentant 537 962 063 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.